



Décision du comité Pays-d'Enhaut Région du 7 juin 2012,  
sur proposition des commissions économie et tourisme:

**Action d'appui à la création de chambres d'hôtes au  
Pays-d'Enhaut, 2012-2015 : aide forfaitaire du FER  
(Fonds d'encouragement à l'Economie Régionale  
des communes de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière)**

**1000.— par chambre, selon critères d'octroi spécifiques  
+ prise en charge des frais liés à la certification FST**

Objectifs :

- encourager la mise sur le marché de nouveaux lits touristiques loués à la nuitée, en compléments des structures hôtelières et des chambres d'hôtes existantes
- faire connaître le potentiel d'accueil des chambres d'hôtes du Pays-d'Enhaut



## Critères de qualité

- au minimum 1 chambre pour 2 personnes
- conditions minimales pour les chambres d'hôtes (selon critères de la Fédération suisse du tourisme, FST), avec visite préalable effectuée par l'OT
- offre du petit déjeuner (avec produits locaux)
- mise à disposition d'information touristique sur la région
- location à la nuitée, prix en relation avec la qualité de l'offre
- mise en location 4 saisons (au minimum 40 semaines)
- présence obligatoire sur la liste (site) de l'OT

[Télécharger le règlement](#)

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> juillet 2012

Contact: Eveline Charrière, Pays-d'Enhaut Région,